NATIONS
UNIES

A S

Assemblée générale Conseil de sécurité

Distr.
GENERALE

A/42/155
S/18724
25 février 1987
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS/ARABE

ASSEMBLEE GENERALE
Quarante-deuxième session
Points 35 et 72 de la liste préliminaire*
DECLARATION DE LA CONFERENCE DES CHEFS D'ETAT ET DE GOUVERNEMENT DE L'ORGANISATION DE L'UNITE AFRICAINE RELATIVE A L'ATTAQUE MILITAIRE AERIENNE ET NAVALE LANCEE EN AVRIL 1986 PAR L'ACTUEL GOUVERNEMENT DES ETATS-UNIS CONTRE LA JAMAHIRIYA ARABE LIBYENNE POPULAIRE ET SOCIALISTE
RENFORCEMENT DE LA SECURITE ET DE LA COOPERATION DANS LA REGION DE LA MEDITERRANEE

CONSEIL DE SECURITE
Quarante-deuxième année

Lettre datée du 25 février 1987, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de la Jamahiriya arabe libyenne auprès de l'Organisation des Nations Unies

La Jamahiriya arabe libyenne populaire et socialiste vous a signalé à plus d'une reprise, et notamment dans de nombreuses lettres, que l'actuel Gouvernement des Etats-Unis fomente depuis 1985 un complot aux vastes ramifications pour attiser l'hostilité à l'encontre de la Jamahiriya et de ses dirigeants, et que le National Security Council ainsi que la Central Intelligence Agency ont participé à l'élaboration d'un plan d'urgence prévoyant de recourir à la force armée contre la Libye. Le Gouvernement américain a renforcé sa campagne contre la Jamahiriya et s'est lancé dans les mensonges et les calomnies à propos d'un commando prétendûment organisé en 1981. Il s'est avéré récemment que cette histoire était sortie tout droit de l'imagination fertile d'un aventurier trafiquant d'armes nommé Manoucher Ghorbanifar agissant pour son propre compte. Ce fait a été mis en lumière par Bob Woodward, le correspondant bien connu du Washington Post, dans un article du 31 janvier 1987.

* A/42/50.

"Selon un informateur digne de foi qui a ses entrées à la CIA, Ghorbanifar a été à l'origine de l'histoire du commando libyen de 1981. Il était au centre de l'affaire, c'était son idée."

L'article continuait en ces termes :

"Selon un informateur, la CIA estimait qu'il (Ghorbanifar) était lié aux services de renseignements iranien et israélien et qu'il avait inventé l'histoire libyenne pour créer des ennuis à l'un des ennemis d'Israël, la Libye".

L'auteur de cet article concluait ainsi :

"... Ghorbanifar était un faussaire, et il avait intentionnellement fourni des informations mensongères en 1981 au sujet d'un commando libyen qui devait aller assassiner le Président Reagan et ses principaux collaborateurs".

Par la suite, le Gouvernement des Etats-Unis s'est plu à répéter ces mensonges qui incriminaient la Jamahiriya et a induit l'opinion publique en erreur, calomniant les dirigeants politiques libyens en vue de semer la confusion et le doute et de créer une atmosphère d'instabilité. Après avoir lancé une attaque navale et aérienne barbare sur des objectifs civils à Tripoli et Benghazi, il a contribué au lancement de campagnes d'intoxication. Ce nouveau plan a été découvert en août 1986, lorsque l'on a eu connaissance du mémoire dans lequel Poindexter priait le Président d'approuver une campagne de désinformation contre les dirigeants révolutionnaires.

Récemment, le dimanche 22 février 1987, le Gouvernement des Etats-Unis est tombé au plus bas. Le New York Times a publié un article de Seymour Hirsh, déclarant qu'à l'issue de recherches et d'enquêtes détaillées et approfondies, il apparaît que l'attaque sauvage lancée par le Gouvernement des Etats-Unis la nuit du 14 avril à bord de F-UI avait précisément pour but de bombarder la demeure du colonel Mohammed Kadhafi, chef de la révolution. D'après un officier des services de renseignement de l'armée de l'air :

"Il ne fait aucun doute qu'ils cherchaient Kadhafi. C'est ce qui était prévu. Ils allaient le tuer."

L'article précité a résumé le plan de l'attaque, et précisé que la tentative d'attentat organisée au mois d'avril 1986, contre la personne de Mohammed Kadhafi, avait été ourdie par un groupe d'officiers de l'armée de terre des Etats-Unis, membres du National Security Council.

Le correspondant Anthony Lewis a déclaré dans un article publié par The New York Times le 24 février 1987 :

"... que l'objectif réel du raid d'avril dernier contre la Libye était de tuer Mohammed Kadhafi, que telle était la politique du Président et non pas celle d'un subordonné".

Les révélations de la presse américaine quant à la série ininterrompue d'actes honteux impliquant le Gouvernement des Etats-Unis bien au-delà de la planification et de la prise de décision, loin des yeux des autorités législatives, derrière les portes fermées de la Central Intelligence Agency et du National Security Council, sont corroborées par des preuves fiables publiées par le New York Times suivant lesquelles un nombre considérable de fonctionnaires américains, sous la conduite du Président Reagan lui-même, s'étaient lancés dans cette entreprise dans le seul objectif d'assassiner le chef de la révolution.

Cette décision est grave puisqu'elle enfreint aussi bien le droit international que les lois américaines. Cet acte de folie ne peut être considéré que comme une déclaration de guerre à peine voilée contre un petit Etat, en violation totale du droit coutumier international et des principes de la Charte des Nations Unies. Nous ne pouvons pas ici passer sous silence le fait que les enquêtes menées par les autorités italiennes et autrichiennes ont établi de façon concluante qu'il n'y avait aucun lien entre la Jamahiriya et les incidents survenus aux aéroports de Rome et de Vienne, comme nous vous l'avions d'ailleurs écrit en temps voulu. Nous tenons à ajouter que les autorités de la République fédérale d'Allemagne, s'exprimant par la voix de Christian Lochte, Directeur du bureau de Hambourg pour la défense de la constitution, ont déclaré ce qui suit à la radio cinq jours après l'attaque américaine :

> "C'est un fait que nous n'avons aucune preuve matérielle, sans même parler de preuve concluante, que la responsabilité incombe sans aucun doute possible à la Libye."

Ceci dément à nouveau de façon irréfutable les mensonges et calomnies du Gouvernement des Etats-Unis et démontre que sont sans fondement toutes les accusations qu'ils a lancées afin de justifier sa politique d'agression et de terrorisme, politique qu'il poursuit actuellement contre le peuple libyen épris de paix et ses dirigeants.

Nous ne doutons pas que l'opinion publique mondiale comprend aujourd'hui la vérité et sait qui est coupable de crimes contre des civils pacifiques et d'avoir voulu utiliser la force militaire pour assassiner le chef de la révolution et sa famille dans la nuit du 14 avril.

En vous rappelant, et à travers vous, à l'opinion publique internationale représentée à l'Organisation des Nations Unies, le crime du Gouvernement américain, nous nous mettons au service de la paix et de la sécurité internationales et demandons que des mesures soient prises pour mettre un frein à la volonté de ce gouvernement de tramer des actes d'agression contre de petits peuples, avant que ces desseins ne prennent des dimensions incontrôlables et ne deviennent une menace dangereuse pour la paix et la sécurité internationales.

Voilà qui confirme désormais la nature mensongère des accusations lancées par le Gouvernement américain selon lesquelles la Libye aurait été mêlée à l'affaire du dancing de Berlin, voilà qui montre par la même occasion qu'il est faux que les Etats-Unis détiennent, comme ils le prétendent, des preuves dans cette affaire.

Comme vous l'avez remarqué, et comme la communauté internationale n'a pas manqué de le noter, ces accusations ont été portées par le Gouvernement américain contre d'autres Etats, et nous vous avons assuré dans nos nombreuses lettres que nous accepterions que les allégations des Etats-Unis fassent l'objet d'une vérification internationale. Le Gouvernement américain a toutefois fait semblant de n'en rien savoir et, maintenant que la preuve a été faite que les Etats-Unis constituaient un grave danger que leur Gouvernement, de son propre aveu a proféré des mensonges éhontés, la communauté internationale exige que des dispositions soient prises pour que pareille agression ne se reproduise pas, agression que l'Assemblée générale des Nations Unies, dans sa résolution figurant dans le document A/41/L.35/Rev.1, a considérée comme une violation du droit international et de la Charte des Nations Unies.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer ce mémoire comme document de l'Assemblée générale, au titre des points 35 et 72 de la liste préliminaire, et du Conseil de sécurité.

Le Représentant permanent,

(Signé) Ali Abdessalam TREIKI